

ANNEXE n° 1**Modalités de calcul du loyer
suivant le niveau de performance atteint**

Libellé	"Label RT 2005" de base (certification Qualitel)	Application du référentiel GL de type Performant	Application du référentiel GL de type Très performant
pourcentage de marge locale à appliquer suivant le niveau de performance	6 %	11 %	12 %
pourcentage à appliquer pour l'ascenseur (*)	+ 5 % ou 6 % (*)	+ 5 % ou 6 %(*)	+ 5 % ou 6 %(*)
total	11 % ou 12 %	16 % ou 17 %	Plafond = 18 %
loyer de base (prix au mètre carré de SU/mois) au 1er juillet 2007	5,03 €	5,03 €	5,03 €
loyer majoré (prix au mètre carré de SU/mois)	5,58 € ou 5,63 €	5,83 € ou 5,88 €	5,93 €

(*) 5 % lorsque l'ascenseur ne dessert pas le sous-sol et 6 % lorsqu'il dessert le sous-sol

ANNEXE n° 2**Barème de calcul des assiettes de subvention de L'État**

Libellé	Proposition de nouveau barème		Pour mémoire ancien barème	
	Neuf (%)	AA (%)	Neuf (%)	AA (%)
Majorations pour localisation				
secteur ex Centre (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Oullins, La Mulatière)	4	4	5,00	5,00
secteur ex Ouest	3	3	4,00	4,00
commune SRU (article 55)	+ 2	+ 2	0,00	0,00
Majorations pour taille				
5 logements et moins	2	6	0,00	5,00
6 à 10 logements	0	4	0,00	5,00
11 logements et plus	0	2	0,00	5,00
Majorations pour effort PLAI				
de 15 % à 24,99 % PLAI	3		2,00	2,00
plus de 25 % PLAI	5	5	2,00	2,00
Majorations pour performance environnementale				
très performant (référentiel GL)	5	-		
effinergie	+ 4	-		
Majorations pour conditions de montage				
Vefa	4		0,00	0,00
contrainte de site (forte pente, etc.)	2	2	2,00	2,00
chauffage gaz			3,50	3,50
plafonnement	12	12	12,00	12,00